

DÉLIBÉRATION n° 2024-03-11-9

Le conseil d'administration, en sa séance du 11/03/2024,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;
Vu la délibération n°2020/10/10-2 du conseil d'administration du 10 octobre 2020 modifiée relative à l'approbation des contrats, conventions et marchés et à la délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur;
Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

Considérant que dans sa délibération susvisée, le conseil d'administration de l'Institut a déterminé les catégories de contrats, conventions et marchés qui sont soumis à son approbation ; que cette approbation préalable, concernant les marchés publics, est donné au moment du choix de l'attributaire au vu du rapport d'analyse des offres et le cas échéant, de la proposition de la commission consultative des marchés ;

Considérant, au regard des délais, que le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration et à l'extension de l'EPS doit être signé sans attendre la prochaine séance du conseil d'administration (juillet 2024);

DÉCIDE :

OBJET : Approbation et autorisation préalable de signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de l'EPS

Par dérogation à la délibération n°2020/10/10-2 susvisée et notamment aux catégories de marchés devant être soumis à son autorisation préalable, le conseil d'administration approuve le marché concerné et autorise, dès la présente délibération devenue exécutoire, le directeur de l'Institut à signer le marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de l'EPS sur la base des caractéristiques de la procédure de consultation et du marché qui figurent dans la note annexée à la présente délibération.

Le directeur rendra compte au prochain conseil d'administration des propositions formulées par la commission consultative des marchés, du choix de l'attributaire et du montant de son offre.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 26
Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 11/03/2024

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 27/03/2024

Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence

25 rue Gaston de Saporta 13625 Aix-en-Provence Cedex 1 | 04 65 04 70 00 | sciencespo.aix@sciencespo-aix.fr | www.sciencespo-aix.fr

